

POUR TOUTES LES DEMANDES

- ☐ **PRÉ-DEMANDE EN LIGNE** sur <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne> (fournir le n° de pré-demande ou le QR code — connaître dates et lieux de naissance des parents), **ou remplir un CERFA** retiré au préalable en mairie.
- ☐ **TIMBRES FISCAUX** en ligne sur timbres.impots.gouv.fr ou chez un buraliste — CNI : gratuite (25 € si perte/vol) • Passeport majeur : 86 € • Passeport mineur 15-17 ans : 42 € • Passeport mineur -15 ans : 17 €
- ☐ **2 PHOTOS D'IDENTITÉ** de moins de 6 mois, conformes à la norme (non découpées, de face, sans lunettes, tête nue, visage dégagé)
- ☐ **1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE** à votre nom et prénom, de moins d'un an (*voir liste ci-dessous — si hébergé, voir Cas particuliers*)
- ☐ **1 ACTE DE NAISSANCE** de moins de 3 mois (copie intégrale), **sauf commune dématérialisée** — à vérifier sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- ☐ **ANCIEN PASSEPORT** ou **ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ** à renouveler

Justificatifs de domicile acceptés (moins d'1 an, au nom du demandeur)

- Factures : téléphone, internet, électricité, gaz ou eau.
- Documents fiscaux : avis d'imposition, de non-imposition ou de taxe foncière/habitation.
- Logement : attestation d'assurance habitation, quittance de loyer (bailleurs sociaux/syndics), bail de location (- d'un an).
- Aides/situations spécifiques : relevé CAF (aide au logement), attestation de résidence militaire ou attestation de domiciliation (CCAS/CIAS).

CAS PARTICULIERS

En cas de VOL	Déclaration établie par : Commissariat / Gendarmerie	<i>Se munir si possible de la copie du titre perdu et d'un autre document d'identité avec photo.</i>
En cas de PERTE avec renouvellement immédiat du titre	Déclaration établie par : Mairie	

Personnes majeures — mention de nom d'usage

- › Ajout/maintien nom d'épouse/époux → **acte de mariage -3 mois (copie)**
- › Nom de l'ex-conjoint (divorce) → **jugement autorisant le port du nom, ou autorisation écrite de l'ex-mari (copie recto/verso CNI)**
- › Veuf/Veuve → **acte de décès ou livret de famille (copie)**

Personnes mineures

- › **Fournir CNI/passeport, titre d'identité et justificatif de domicile du/des deux parents** (garde alternée) détenteurs de l'autorité parentale — original + copie
- › Parents divorcés/séparés : **original + copie recto/verso intégrale du jugement/convention JAF** (document comportant la signature et le cachet du tribunal)
- › Ajout/substitution du nom d'usage de l'autre parent : **autorisation écrite signée des 2 parents + copie recto/verso CNI ou passeport des deux parents ;** attestation de consentement pour le mineur si + de 13 ans

CAS PARTICULIERS — SITUATIONS SPÉCIFIQUES

Personnes hébergées

- › **Attestation d'hébergement** (modèle disponible en mairie)
- › **Justificatif d'identité de l'hébergeant** en cours de validité (copie recto/verso)
- › **Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant**

Personnes sous protection (passeport : présence du tuteur obligatoire)

- › **Autorisation du tuteur (-3 mois) + pièce d'identité du tuteur (copie) ou carte professionnelle**
- › **Jugement de protection** (original + copie)

Personnes dont l'acte de naissance ne peut prouver la nationalité

- › **Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation**
- › **Déclaration d'acquisition de la nationalité française**

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'une instruction.

Les services instructeurs se réservent le droit de solliciter des pièces complémentaires si nécessaire.

Les originaux de l'ensemble des documents doivent être présentés au moment du dépôt du dossier.

RENDEZ-VOUS ET DÉMARCHES EN LIGNE

- › **Uniquement sur rendez-vous — prévoir 1 créneau par personne.**
- › Présence des personnes majeures et mineures obligatoire pour le dépôt et le retrait du titre.
- › Toutes vos démarches en 1 clic (pré-demande en ligne, achat de timbres, prise de RDV) :
<https://www.ville-frejus.fr/mairie/demarches/carte-nationale-didentite-passeport/>

CONTACTS

Rôle	Adresse	Téléphone	Horaires
Recueil & instruction (sur RDV uniquement)	› Mairie de Fréjus – Place Camille Formigé, 83600 Fréjus	04 94 17 66 08	› Lun-Ven 8h30-12h/13h-17h, Sam 8h30-12h
	› Mairie Annexe Tour de Mare – 65 Allée Serpolet, 83600 Fréjus	04 94 51 91 79	› Lun-Jeu 8h30-12h30/13h15-17h, Ven 8h30-12h30/13h30-16h30, Sam 8h30-12h
Pré-accueil & orientation	› Mairie Saint-Aygulf – 54 av. Lucien Bœuf, 83370 Saint-Aygulf	04 94 52 60 40	› Lun-Ven 8h30-12h
	› Mairie Annexe St-Jean-de-Cannes – Rue du Marsaou, 83600 Fréjus	04 94 40 38 44	› Lun/Ven 8h30-12h30/13h-17h et Mer 14h-17h
	› Mairie Annexe Gabelle-Brisbane – 1668 av. de Lattre de Tassigny, 83600 Fréjus	04 94 51 76 15	› Lun/Mar/Jeu 9h-12h15/13h45-17h